

Motion Emancipation sur la précarité (thème 2) :

Contre Macron qui veut en finir avec la fonction publique en premier lieu par le levier de la précarité, la FSU adapte ses revendications et ses propositions de luttes.

Cette année,

- des milliers de contractuel.les (Créteil, Versailles, Nantes) ont été mis.es au chômage, jeté.es comme des Kleenex, de préférence celle et ceux qui ayant 6 ans d'ancienneté pouvaient prétendre à un CDI.
- la crise sanitaire a montré toute l'importance des non titulaires à contrats limités à 6 années, comme les AED, pour le fonctionnement des établissements, pour autant le gouvernement n'a pas répondu à leur revendications (condition de travail et de salaire, prime REP/REP+, remplacement, titularisation dans un corps d'éducateurs.trices scolaires).
- les moyens d'action des syndicats pour la défense des personnels (CAP, CHSCT...) sont vidés de leurs prérogatives en même temps que la précarité explose partout y compris dans des secteurs jusque-là assez préservés (premier degré).

Le lien entre ces situations difficile, c'est la loi de transformation de la fonction publique, dont la FSU doit bien sûr exiger l'abrogation, mais aussi vis-à-vis de laquelle elle doit adapter ses revendications et modalités d'action pour la défense des non titulaires, pour éviter de ne perdre rapidement beaucoup plus de terrain.

Macron généralise de telles pratiques dans la fonction publique, parce que la précarité offre, en plus des économies, un volant de personnels jetables, pour masquer son "dégraissage" des services publics, et corvéables, pour imposer, sous la menace permanente du licenciement, des conditions de travail de plus en plus dégradées, des réformes de plus en plus intolérables, tout en dissuadant de participer aux luttes.

L'utilisation de la précarité pour attaquer la fonction publique et le statut n'est pas nouvelle. Mais cette fois, l'offensive est frontale et décisive :

Les étapes de l'attaque, rythmées par des concertations où la FSU n'a pas pu s'opposer à quoi que ce soit, ni même limiter la casse, d'"Action publique 2022", aux décrets d'application de la loi de transformation de la FP, ont exploité pleinement tous les ressorts de la précarité

- 1) en augmentant le nombre de contractuel.les à une échelle que jamais aucun pouvoir n'avait tentée, puisque ce mode de recrutement hors statut est devenu légal et systématisé, à tous les niveaux hiérarchiques.
- 2) en ne titularisant plus sans concours, et de moins en moins par concours, et en transformant une partie des contractuel.les en CDI, qui ne rien à voir avec le statut et vont même finir par le concurrencer aussi (avec à la clé, comme on l'a vu, les licenciements avant éligibilité à CDI et la multiplication des personnels sous contrats de moins de 6 ans). Ainsi la casse et la privatisation des services publics seront facilitées au fur et à mesure que le contrat l'emportera sur le statut, comme cela a été rapidement le cas à la Poste.
- 3) en retirant aux CAP l'essentiel de leurs prérogatives qui permettraient de contrer ces évolutions, comme l'a préfiguré la création de CCP de non titulaires sans réels pouvoirs.
- 4) en introduisant dans la fonction publique les plans sociaux et la rupture conventionnelle.

Pour empêcher le pouvoir de continuer faire jouer ce rôle à la précarité et assumer pleinement ses responsabilités de défense des précaires, la FSU doit prendre en compte d'urgence cette précarité dans les luttes contre la politique néolibérale, en incluant la revendication de réemploi et titularisation immédiate et sans conditions de concours, ni de nationalité de tous les non titulaires qui le souhaitent, en organisant le suivi du réemploi des précaires sur le terrain, et en favorisant leur mobilisation au sein de collectifs intersyndicaux.

Cela suppose la lutte contre les contrats courts, la création de tous les postes et les corps nécessaires, comme le revendique déjà la FSU pour les AESH et les psychologues de la justice, et comme le revendiquent les personnels concernés (notamment un corps d'éducateur scolaire pour les dizaines de milliers d'AED)... qui vont peser au moment des élections professionnelles.

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
32	17	107	553